

Frequently Asked Questions (FAQs)

L'association X, qui souhaite enregistrer le joueur Z, apparemment détenteur de la nationalité X et Y et qui semble avoir participé à des matchs officiels dans des compétitions officielles au sein des sélections juniors de l'association Y, devra soumettre une demande officielle de changement d'association, afin de permettre au joueur de changer d'association, accompagnée des documents suivants :

- i. Une déclaration officielle, délivrée par l'association que le joueur ne souhaite plus représenter (i.e. l'association Y), confirmant expressément que le joueur n'a pris part à aucune compétition officielle de niveau international "A" avec l'association en question, ainsi qu'une liste détaillée des matchs de niveau junior auxquels le joueur a pris part (matchs internationaux officiels et/ou matchs amicaux) avec cette association ;
- ii. Une attestation datée et signée par le joueur, confirmant que ce dernier comprend les conséquences d'un tel changement et qu'il est conscient que ce changement, en cas d'acceptation, sera définitif et irréversible ;
- iii. Des documents prouvant la nationalité du joueur Y ;
- iv. Des documents (tels qu'une confirmation délivrée par le gouvernement, ou tout autre document officiel) prouvant qu'au moment de sa première participation lors d'un match officiel d'une compétition officielle pour l'association qu'il ne souhaite plus représenter (i.e. l'association Y), le joueur avait déjà la nationalité de l'équipe pour laquelle il souhaite jouer à présent (i.e. association X).

Les documents cités ci-dessus doivent être envoyés dans leurs versions originales et accompagnés, le cas échéant, d'une traduction dans l'une des quatre langues officielles de la FIF (anglais, français, espagnol ou allemand).